

I. Compte rendu de la session de qualification

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil les 6 et 7 février 2014.

La séance commence par un bilan de la session de suivi de carrière ainsi que diverses informations du président. Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité. La séance se poursuit par la discussion et l'approbation du calendrier pour 2014 :

- Réunion du bureau pour les promotions et les CRCT le 9 avril,
- Session plénière de promotions le 12, 15 ou 16 mai,
- Sessions pour le suivi de carrière et les PEDR à l'automne.

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 96 demandes, nous avons :

- 72 qualifiés,
- 6 non qualifiés,
- 2 hors section,
- 3 renoncements,
- 1 irrecevable,
- 12 dossiers non parvenus.

Le taux de qualification est donc de 75% pour les candidatures et de 89% pour les dossiers reçus.

A noter que cette année, le nombre de candidates était élevé (25 sur 96 candidats, soit 26%) et leur taux de qualification est aussi exceptionnellement élevé car 4 dossiers ne sont pas parvenus et les 21 candidates qui ont soumis un dossier ont été qualifiées (soit 84% des dossiers et 100% des dossiers parvenus de candidates).

Professeurs :

Sur 23 demandes, nous avons :

- 16 qualifiés,
- 1 non qualifié,
- 4 équivalences de HDR refusées,
- 2 renoncements.

Le taux de qualification est donc de 69% des candidatures et de 76% des dossiers parvenus. Les critères de qualification Professeur étant plus stricts que pour la qualification Maître de Conférences, il est attendu que le taux de qualification soit moins important, en particulier à cause des demandes de dispenses de HDR.

Il y a 6 candidates sur les 23 demandes soit 26% comme pour les MCF. 4 candidates ont été qualifiées (67%), un dossier non qualifié et un dossier n'ayant pas obtenu l'équivalence de HDR. S'agissant d'un dossier d'une candidate par ailleurs qualifiée en MCF on ne peut réellement le compter, ce qui revient à un taux de qualification de 80%.

Comme tous les ans depuis 2009, nous envoyons un message à chaque candidat pour lui rappeler comment constituer son dossier et donner les critères et les liens avec les sites de la section 34. Nous constatons une amélioration des dossiers reçus et une diminution du nombre de dossiers reçus. Cela signifie que la très grande majorité des candidats n'envoient leur dossier que quand ils ont une chance de remplir les critères et qu'ils soignent la qualité des dossiers.

II. Session de bureau

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 9 avril 2014 pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes de CRCT et les avancements de grade.

III. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes d'avancement de grade et de CRCT

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, les 15 et 16 mai 2014.

Avancement de grade

Il est rappelé en début de séance, que malgré l'insistance de la CPCNU auprès du ministère, aucune solution n'a été trouvée pour les avancements de grade des établissements à effectifs restreints. Le contingent local de ces établissements est reversé dans le contingent national et banalisé. Tout au plus pour cette année, le ministère indique dans chaque section le ratio du nombre de promovables de ces établissements sur le nombre total de promovables. On notera cette année un poste de plus qu'habituellement pour les passages PR2->PR1 (3 contre 2) et PR1->PREX1 (2 au lieu d'1). On remarquera aussi le faible taux de dossiers de professeurs PR1 postulant à la classe exceptionnelle.

Le nombre de promotions disponibles pour la section est, en 2014, réparti comme suit :

Avancement de grade	Nombre de promotions CNU	Nombre de promovables (nombre de femmes)	Nombre de dossiers parvenus (nombre de femmes postulant)	Ratio établissements à faible effectif
MCF CN vers HC	1	12 (2F)	4 (1 F)	0,1
PR2 vers PR1	3	30 (2F)	16 (1F)	0,1
PR1 vers PREX1	2	25 (8F)	8 (0F)	0,1
PREX1 vers PREX2	1	7 (2F)	2 (1F)	0

CN : classe normale ; HC : hors classe ; PR2 : professeur 2^{ème} classe ; PR1 : professeur 1^{ère} classe ; PR EX1 : professeur classe exceptionnelle 1^{er} échelon ; PR EX2 : professeur classe exceptionnelle 2^{ème} échelon.

A l'issue de la session et après un vote formel sur chacun des grades, ont été proposés, à l'unanimité des présents, à l'avancement de grade sur le contingent national pour la section 34 les candidats dont les noms suivent.

Maître de conférences classe normale -> Maître de conférences hors classe :

- Annie ZAVAGNO

Professeur 2e classe -> professeur 1ère classe :

- Jonathan FERREIRA
- Sébastien GALTIER
- Etienne PARIZOT

Professeur 1ère classe -> professeur classe exceptionnelle 1er échelon :

- Alain ABERGEL
- Alain BLANCHARD

Professeur classe exceptionnelle 1er échelon -> professeur classe exceptionnelle 2e échelon :

- Jean-Louis MONIN

Les avancements de grade donnés à titre local sont donnés sur le site galaxie du ministère.

C.R.C.T. (congrés pour recherche et conversion thématique)

Cette année la section ne dispose que de 6 mois (un semestre à attribuer) alors que le nombre de dossier croît. Elle rappelle que le CRCT devrait être un droit au congé sabbatique, comme cela se pratique dans de nombreux pays. La section note qu'une demande est hors section. Il est conseillé à l'enseignant chercheur concerné de demander un changement de section.

Il y a 12 demandes de CRCT, 7 demandes de 2 semestres et 5 d'un semestre, **soit 19 semestres en tout**. Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont classées. Un semestre est attribué à Nicolas RAMBAUX.

C'est la première année que la procédure de traitement des CRCT est entièrement informatisée. La section regrette qu'il ne soit plus possible de demander des CRCT supplémentaires en liste d'attente comme c'était le cas auparavant.

IV. Session de bureau

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 17 juin pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes des PEDR.

V. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de PEDR

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, les 30 septembre et 1er octobre 2014.

Remplacement d'un membre du collège B

Suite à la démission de Hervé DOLE qui est passé professeur, Aurélien CRIDA devient titulaire. Marian DOUSPIS est candidat au poste vacant de suppléant. Il est en poste à l'IAS et son domaine de recherche est la cosmologie.

Le collège B a validé sa candidature avec le vote suivant :

- Nombre d'électeurs : 12
- Nombre de votants : 10
- Votes blancs ou nuls : 0
- Votes pour la candidature de M. DOUSPIS : 10

Avis sur les demandes de PEDR

39 dossiers ont été reçus : 18 de professeurs et 21 de maîtres de conférences à la date de dépôt des dossiers, soit 19 de professeurs et 20 de maîtres de conférences à la date de la session. Parmi les dossiers reçus, il y a 9 dossiers de femmes (6 MCF, 3 PR). Les travaux de recherche d'une des candidates était clairement hors section et a été classé de fait dans les 50%. Nous n'avons pas tenu compte de ce dossier dans les statistiques suivantes.

Pour chaque item, plusieurs critères ont été identifiés pas le bureau pour aider à l'évaluation du dossier. Cette liste est donnée dans l'Annexe A.

Après examen des dossiers, ces derniers ont été classés selon la répartition suivante :

- 8 dans les 20% premiers meilleurs dossiers (4 professeurs, 4 maîtres de conférences)
- 12 dans les 30% suivants (4 professeurs, 8 maîtres de conférences)
- 19 dans les 50% suivants (11 professeurs, 8 maîtres de conférences).

Le classement des 8 dossiers féminins est le suivant :

- 2 dans les 20% premiers meilleurs dossiers (2 maîtres de conférences, 25%)
- 1 dans les 30% suivants (1 maître de conférences)
- 5 dans les 50% suivants (3 professeures, 3 maîtres de conférences, 62,5%).

La section a noté que presque tous les dossiers étaient d'une très grande qualité et leurs demandeurs mériteraient l'attribution de la PEDR.

VI. Session de bureau

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 18 octobre pour la désignation des rapporteurs pour la session de suivi de carrière 2014.

VII. Session de bureau

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 18 novembre pour la désignation des rapporteurs pour la session de qualifications 2015.

Remplacement d'un membre du collège A

Suite à la démission de Stéphane CORBEL, Jean-Marc HURE devient titulaire. Hervé DOLE est candidat au poste vacant de suppléant. Il est en poste à l'IAS et son domaine de recherche est la cosmologie. Il est élu à l'unanimité.

Le collège A a validé sa candidature avec le vote suivant :

- Nombre d'électeurs : 12
- Nombre de votants : 12
- Votes blancs ou nuls : 0
- Votes pour la candidature de M. DOLE : 12

VII. Compte rendu de la session de suivi de carrière

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, le 18 décembre 2014.

Le président informe la section qu'un bilan du suivi de carrière a été fait lors de l'assemblée générale de la CP-CNU du 26 novembre. L'obligation du suivi de carrière remplace l'obligation d'une évaluation systématique et récurrente dans le nouveau décret-statut des enseignant-chercheurs. La majorité des sections restent hostiles au suivi de carrière récurrent et obligatoire. Une nouvelle section (la section 5) s'est néanmoins jointe aux sections expérimentatrices (34 et 63).

La CPU a déploré de ne pas avoir reçu les avis des sections sur les candidats. Il semblerait que ce soit parce que des avis personnels différents de l'avis à l'établissement ont été transmis directement aux candidats par la section 63. Cela conforte la position de notre section de ne transmettre qu'un seul avis commun au candidat et à l'établissement. Les messages personnels doivent être transmis oralement par les rapporteurs dont la liste est publiée.

Dans un document de la CPU, il a été de nouveau proposé la suppression de la qualification. La section 34 réaffirme la nécessité d'un processus de qualification national pour pouvoir faire un suivi de carrière. La qualification garantit les critères sur lesquels sont recrutés les enseignants-chercheurs et sur lesquels se base le suivi de carrière.

Bilan sur les dossiers envoyés pour le suivi de carrière :

Les établissements concernés cette année sont ceux de la vague E: l'Université de Versailles Saint-Quentin, l'Université de Lille 1, l'Université Paris 11 et l'Université Paris 12.

On notera plusieurs erreurs dans les listes envoyées initialement (des enseignants chercheurs à la retraite, d'autres ayant changé d'établissement, un astronome adjoint), montrant comme lors de la session PEDR, la difficulté des DRH des établissements à établir des listes correctes de leur personnel depuis que l'information n'est plus centralisée par la DGRH (absence du fameux cocotier).

Sur les 35 enseignants-chercheurs concernés, nous avons reçu 32 dossiers, soit la quasi totalité du contingent (plus de 91% de retour). Peu de dossiers manquent. Les dossiers étaient globalement bien renseignés, mais le nombre d'heures total d'enseignement n'était pas toujours clairement indiqué. Il est à noter que les universités Paris 11 et 12 n'ont pas donné d'avis sur les dossiers. La section rappelle qu'elle est fortement en faveur de la transmission directe des dossiers. L'Université devrait intervenir uniquement pour la validation des services.

Après l'examen de chaque dossier, un avis a été rédigé. Pour la seconde année, il n'est encore apparu aucun cas où l'enseignant-chercheur n'effectue pas ses missions. Le taux de dossiers parvenus étant encore plus élevé, nous pouvons considérer ce résultat comme significatif. Il n'est pas possible en l'état de faire des statistiques fiables sur les états de services en enseignement. Il faudrait que ce document soit joint au dossier et validé par l'établissement.

Comme l'an passé, chaque rapporteur a collecté des données statistiques permettant de

faire un état des lieux de la discipline.

VAGUE E	Nombre d'enseignants-chercheurs de la vague E	Nombre d'enseignantes-chercheuses de la vague E (ratio)	Nombre de dossiers parvenus (nombre de femmes ayant envoyé leur dossier)
MCF	24	7 (29%)	22 (7 32%)
PR	11	2 (18%)	10 (2 20%)
total	35	9 (26%)	32 (9 28%)

La répartition par sexe est très différente de la vague D, puisque nous avons :

VAGUE D	Nombre d'enseignants-chercheurs de la vague D	Nombre d'enseignantes-chercheuses de la vague D (ratio)	Nombre de dossiers parvenus (nombre de femmes ayant envoyé leur dossier)
MCF	38	6 (16%)	31 (4 13%)
PR	22	5 (23%)	18 (5 28%)
(total	60	11 (18%)	49 (9 18%)

Il sera donc intéressant d'avoir l'ensemble des vagues pour en tirer des statistiques fiables. Nous constatons cependant des variations géographiques importantes. Globalement les femmes ont plus souvent envoyé leur dossier que les hommes alors que nous avons constaté un comportement inverse pour les avancements de grade.

Bilan sur les PEDR et le suivi de carrière 2013:

Il est apparu que les avis du suivi de carrière n'ont pas tous été transmis aux enseignants-chercheurs concernés en 2013, il faudra s'assurer qu'ils le soient bien et que l'application puisse être réouverte.

Suite à la session d'évaluation des dossiers de PEDR, les critères d'évaluation ont été affinés et précisés pour que les candidats connaissent les informations à fournir pour chaque catégorie. Les critères sont donnés en annexe A.

Divers

Session de qualification 2015 : la session aura lieu le 4 février pour les professeurs et le 5 février pour les maîtres de conférences.

A. Annexe, grille d'évaluation des dossiers PEDR

Les 4 critères d'évaluation étaient :

- les publications, la production scientifique (P),
- l'encadrement doctoral et scientifique (E),
- la diffusion des travaux et le rayonnement scientifique (D),
- les responsabilités scientifiques (R).

Pour chacun de ces critères une note ABCD étaient attribuée.

A : De la plus grande qualité

- B : Satisfait pleinement aux critères*
C : Doit être consolidé en vue d'une prime
D : Insuffisamment renseigné

1-Publications, production scientifique

- *Revue à comité de lecture et rapporteurs (referee),*
- *Revue sans rapporteur,*
- *Présentations orales et posters à des colloques.*

En fonction du domaine, on tiendra compte de l'ordre et du nombre des auteurs. La présence d'étudiants et post-docs en tant que premier auteur des papiers sera soulignée.

2-Encadrement doctoral et scientifique

Sont prises en compte les thèses soutenues ou en cours sur les quatre dernières années universitaires concernées. On détaillera les

- *Thèses encadrées à 100%*
- *Thèses co-encadrées avec minimum 30% encadrement*
- *Les autres thèses*
- *Les stages de Master1 et 2 (en en faisant la distinction), en particulier pour les Maîtres de conférences.*

Il sera tenu compte des difficultés d'encadrement rencontrées dans certains établissements. La continuité dans l'encadrement sera soulignée.

3-Diffusion des travaux et rayonnement scientifique

On tiendra particulièrement compte du rayonnement scientifique à l'internationale, de la diffusion des travaux et de la diffusion scientifique.

Le rayonnement tiendra compte :

- *Des communiqués de presse,*
- *Des conférences invitées,*
- *De la participation à des jurys de thèses, HDR,*
- *Des collaborations internationales,*
- *L'implication scientifique dans les projets internationaux,*
- *Des séjours invités.*
- *La participation aux comités d'expertise scientifique*

Diffusion des travaux et diffusion scientifique :

On tiendra compte de l'animation et de la diffusion scientifique auprès du grand public et des scolaires.

4-Responsabilités scientifiques

On listera :

- *les directions de laboratoire/équipe*
- *La gestion des projets ou des réseaux internationaux ou nationaux (dont ANR, ERC)*

5. Autres activités et responsabilités (dont pédagogiques)

Cette rubrique n'est pas évaluée mais elle figure dans le rapport final que le CNU rédige, il faut donc noter l'information précisément. En particulier, la section doit tenir compte des dossiers dont l'implication pédagogique est très importante.

B. Annexe, nouvelle lettre d'accompagnement, envoyée par le ministère pour le suivi de carrière

Mise en place à titre expérimental du suivi de carrière

Sections 05 (Sciences économiques), 34 (Astronomie, astrophysique) & 63 (Génie électrique, électronique, photonique et systèmes)

Les quelques lignes qui suivent visent à expliquer ce que votre section souhaite faire au cours de cette expérimentation du suivi de vos activités. Il s'agit de définir ce que nous entendons par « suivi de carrière », comment nous le mettrons en œuvre avec vous et comment nous pourrions éventuellement vous aider pour réaliser les missions de service public qui nous sont confiées. Initialement, il était prévu une "évaluation individuelle" dans les textes liés à la LRU. Le suivi de carrière que nous allons mettre en œuvre ensemble sera de toute autre nature.

Une nécessité sociétale

Faire connaître le métier des enseignants chercheurs à travers les diverses missions qui nous sont dévolues permettra une revalorisation de notre métier vis-à-vis de l'ensemble de la société. Dans la mesure où les enseignants chercheurs sont convaincus de leur mission de service public, avec le statut de fonctionnaire de l'Etat, il est légitime aujourd'hui que celui-ci, par l'intermédiaire des commissions nationales qu'il met en place, soit au courant des leurs activités. De la même façon que les chercheurs de divers EPST (CNRS, INRA..) et les enseignants chercheurs d'autres corps (CNAP...) présentent un rapport d'activités de façon récurrente, il est souhaitable pour les enseignants chercheurs relevant du CNU d'être traités avec la même règle. Dans la microsociété constituée par un laboratoire, enseignants chercheurs et chercheurs sont amenés à travailler ensemble : pourquoi les uns doivent produire un rapport d'activités et pas les autres ? L'expérience a montré que ces collègues tirent bénéfice de l'examen de votre activité. Par ailleurs, cela nous permettra de mieux connaître notre communauté, ses points forts et ses difficultés ainsi que les évolutions thématiques tant en enseignement qu'en recherche. Cette vision globale à l'échelon national nous paraît importante pour soutenir nos disciplines et montrer leur impact sur la société.

Une prise en compte de l'ensemble des activités de l'enseignant chercheur

Les activités de l'enseignant chercheur recouvrent trois aspects qui se recoupent souvent. Il s'agit des activités d'enseignement et de recherche (l'ordre de ces items correspond au nom de notre métier) et aussi des activités collectives. Ces trois activités ne sont pas développées par tous de la même façon au cours du temps : cela peut dépendre des choix personnels de chacun, de l'avancement dans la carrière, des circonstances locales... La section appréhendera donc l'ensemble de ces activités au regard de l'environnement et considère d'ores et déjà que des disparités apparaîtront naturellement sur l'intensité des activités et leur variation dans la durée.

La vie actuelle de l'EC : de la nomination à la promotion

C'est la section compétente du CNU qui expertise pour la première fois votre dossier lors de la qualification. Dès cette expertise, l'environnement local (petit/gros laboratoire faisant partie d'une petite/grosse université ...) est pris en compte. La qualification par une instance nationale est le premier maillon de l'expertise individuelle des enseignants chercheurs. Le fait que ce soit une instance nationale qui statue est aussi un garant de notre statut.

Lorsque l'enseignant chercheur demande une promotion la première étape consiste également en l'expertise par votre section du CNU. Mais dans ce cas il s'agit d'un concours dans la mesure où le nombre de promotions est limité.

Il nous semble que le bilan d'activité est une avancée, en particulier parce qu'elle instaure une relation entre vous et votre section indépendamment de toute promotion. En effet ici il n'y a pas de quota à respecter ni de classement des EC à faire. Dans les modalités développées ci-après vous verrez comment le dialogue entre vous et la section pourra s'instaurer.

Un important soutien tout au long du cycle de vie professionnelle

En définitive le suivi de carrière tel qu'on l'entend ici est un accompagnement de l'enseignant chercheur tout au long de sa vie professionnelle. Celui-ci reste bien entendu libre de son activité. Il reçoit de sa communauté scientifique la validation de son activité au niveau national. En cas de problème, l'examen par la section peut conduire à des conseils qu'il peut mettre à profit. Afin d'avoir les éléments du contexte il est nécessaire que le compte rendu d'activité suive la vague d'expertise des établissements. Des moyens financiers doivent être prévus afin de pouvoir soutenir les enseignants chercheurs en difficulté (CRCT, décharge éventuelle...).

Les modalités pratiques

Un canevas général (cf infra) est donc proposé qui va vous permettre de faire un bilan de vos activités dans les cinq années précédentes. Chaque section organisera l'aide à la construction du dossier, son suivi, ainsi que les échanges après évaluations, suivant des modalités qui lui sont propres ; et qui seront diffusées sur le site de la section.

Les avis de la section seront transmis au collègue et à son établissement. Les sections participant à l'expérimentation mettront en place des modalités propres à leurs disciplines annoncées sur le site de la CP CNU. Le retour assuré vers l'établissement ne pourra pas, dans sa forme, constituer une aide à une gestion malthusienne de votre établissement. Il n'y aura ni classement ni quota, ni notation : c'est sur les missions que porteront les recommandations éventuelles de votre section.

Cet examen par vos pairs dans un cadre national par une instance composée par des membres de votre communauté scientifique peut aussi se révéler comme une protection vis-à-vis d'une administration locale avec laquelle vous pouvez être en conflit. Ainsi, au-delà du suivi de votre activité par votre section, il s'agit aussi pour vous, le cas échéant, d'avoir une reconnaissance nationale de vos activités.
